

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE 2024 / 0471

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS
D'ALÈS AGGLOMÉRATION**

Service : Pôle Mécanique Alès Cévennes
Tél. 04.66.30.81.33
Réf : JMC/OB/BA – 2024/64

Objet : Signature à titre gracieux entre la Communauté Alès Agglomération et le média Vulcan Magazine d'une convention pour l'utilisation du circuit vitesse du Pôle Mécanique Alès Cévennes le jeudi 24 octobre 2024

Le président d'Alès Agglomération,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment l'article L2125-1,

Vu la délibération C2024_03_17 du conseil de communauté en date du 27 juin 2024 portant délégation du conseil de communauté au président en application des dispositions de l'article L5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la décision n°2022/0150 en date du 21 avril 2022 portant règlement intérieur du Pôle Mécanique Alès Cévennes,

Considérant que le Pôle Mécanique Alès Cévennes est un équipement qui participe activement au développement économique local par la constitution d'une filière de mécanique sportive,

Considérant que la Communauté Alès Agglomération doit assurer la promotion de son territoire par une communication réalisée dans les milieux professionnels intéressés,

Considérant le souhait du média Vulcan Magazine de réaliser un shooting photos en statique sur le circuit vitesse du Pôle Mécanique Alès Cévennes,

Considérant l'intérêt de mettre à disposition à titre gracieux les infrastructures du Pôle Mécanique Alès Cévennes au média Vulcan Magazine eu égard à la promotion du site,

DÉCIDE

ARTICLE 1 :

Une convention de mise à disposition sera signée entre la Communauté Alès Agglomération représentée par son président, M. Christophe RIVENQ et média Vulcan Magazine représenté par M. Sylvain CARRÉ et dont le siège social est situé 19 avenue de la Résistance - 69650 Saint-Germain-au-Mont-d'Or, en vue de la réalisation d'un shooting photos le jeudi 24 octobre 2024, de 17h à 19h.

ARTICLE 2 :

Eu égard au caractère promotionnel de cet événement, la mise à disposition des équipements du Pôle Mécanique Alès Cévennes au média Vulcan Magazine sera consentie à titre gracieux pour la journée du jeudi 24 octobre 2024.

L'ensemble des modalités sera détaillé au sein de la convention.

ARTICLE 3 :

Monsieur le directeur général de la Communauté Alès Agglomération est chargé de l'exécution de la présente décision.

Alès, le 7 OCT. 2024

Le président

Christophe RIVENO

